DEPARTEMENT DU CHER



MAIRIE DE NANÇAY 18330

Téléphone : 02.48.51.81.35 E-mail : mairie@nancay.fr

Nombre de conseillers en

exercice: 14

Présents: 9

Votants: 10

Date de la convocation : 21/11/2024

Date d'affichage : 21/11/2024

OBJET: Convention assistance technique départementale d'assainissement collectif

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_11_008

L'an deux mille vingt-quatre

le vingt-huit novembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune de Nançay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.

Messieurs BAILLY, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés: Madame GUÉRU, Monsieur PERRIER.

Absents: Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention d'assistance technique Départementale en matière d'assainissement collectif entre la Commune de Nançay et le Conseil Départemental du Cher.

Cette convention prend effet à compter de sa notification par le Département à la Commune de Nançay et expirera le 31 décembre de la quatrième année suivant celle de sa prise d'effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention.

Fait à Nançay, le 29 novembre 2024

La secrétaire, Le Maire,

Murielle BOUGIS. Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 29 novembre 2024.